

**Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DE DOUÉ-LA-FONTAINE  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1  
AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté N° 2017-057 AP en date du 27/07/2017, le Président de la Communauté d'agglomération a décidé qu'il sera procédé à la mise à disposition du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de la Région de Doué-la-Fontaine couvrant les communes de Dénezé-sous-Doué, Doué-en-Anjou, de Louresse-Rochemenier et des Ulmes sur une durée de 33 jours à compter du 14/08 au 15/09/2017 inclus.

La modification porte sur la rectification d'erreurs matérielles et la clarification du règlement écrit.

Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet qui sont tenus à sa disposition pendant toute la durée de la mise à disposition :

- aux mairies de Dénezé-sous-Doué, Doué-en-Anjou, de Louresse-Rochemenier et des Ulmes aux jours et heures d'ouverture habituels.

- au service urbanisme de la Communauté d'agglomération 11 rue du M<sup>al</sup> LECLERC - 2ème étage à SAUMUR du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 (17H00 le vendredi) où un accès gratuit au dossier est garanti par un poste informatique.

Toute correspondance relative au dossier mis à disposition peut être adressée au président de la Communauté d'agglomération 11 rue du M<sup>al</sup> Leclerc - CS 54030 - 49408 SAUMUR cedex.

Les informations sur la modification sont mises à disposition du public sur le site Internet [www.agglo-saumur.fr](http://www.agglo-saumur.fr). Le public peut communiquer pendant toute la durée de la mise à disposition de ses observations par voie électronique à [urbanisme@agglo-saumur.fr](mailto:urbanisme@agglo-saumur.fr) sous la référence «MS1PLUiHCCRD».